



Note d'informations pour les ligues et les clubs

ERRATUM

et

nouveautés règlementaires suite aux décisions du comité directeur du 13/10/2019

Saison 2018/2019

1. Compétitions

- Inscriptions aux compétitions

En kick boxing, une dérogation existe au principe d'interdiction d'inscrire un compétiteur dans deux disciplines du même groupe : pour le groupe 1, il est autorisé pour les compétiteurs qui le souhaitent de s'inscrire en championnat et en coupes dans plusieurs disciplines, c'est-à-dire : Full contact – light contact – point fighting – musical forms.

Attention cependant, pour d'évidentes raisons de sécurité de l'athlète, à ne pas programmer toutes les disciplines le même jour.

En ce qui concerne le nombre maximal journalière de rencontres, cela ne change pas.

- Forfait abusif au championnat de France et sanction

Un club qui ne vient pas au championnat de France amateur sans prévenir la fédération ou le superviseur (c'est-à-dire que cela est constaté sur place à l'issue de la pesée) : ce club (et donc tous ses licenciés) est interdit de participation à la même compétition l'année suivante.

Cette sanction concerne, pour la saison suivante, l'intégralité du championnat, y compris le championnat de ligue. Cette sanction sportive est systématique.



FÉDÉRATION
MEMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr

1





- Cadets 2^{ème} année en combat plein contact (kick boxing et muaythai)

Pour les cadets 2^{ème} année, autorisation de pratiquer du plein contact sur toutes les compétitions amateur fédérales (Championnats, Coupes, Trophées, Challenges, Open, au niveau régional comme au niveau national). Interdit en gala.

ERRATUM de la note de rentrée : Pour les cadets 2^{ème} année, autorisation de s'inscrire en compétition en plein contact ET en assaut dans la même saison.

2. Règlementation

Muaythai : en combat plein contact toutes catégories d'âges, la traction de la tête vers le bas est autorisée.

K1 rules light : port du plastron obligatoire jusqu'à cadet inclus.

Juge-arbitre : Il n'y a plus de limite d'âge pour être juge-arbitre, ni d'obligation de présenter un ECG. Le certificat médical classique de prise de licence est suffisant.

Ces ajustements et évolutions règlementaires, pour mise en œuvre dès cette saison, seront prochainement reportées dans les règlements officiels des disciplines.

Pour plus de détails, consultez le site : <http://www.ffkmda.fr/>



FÉDÉRATION
MÉMBRE

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr 2

